

C'est beau pour un homme politique.

Cartier, McDonald, Thompson, Chauveau, Ouimet, sont morts pauvres. Angers et Taillon se sont retirés de la politique sans fortune.

Mercier n'a point laissé de fortune, mais ses amis, ses proches se servirent de lui pour s'enrichir.

Marchand a laissé une succession bien modeste.

Nous laissons aux électeurs le devoir de juger M. Gouin à son véritable mérite.

Le bureau d'avocat de M. Gouin fait aussi des affaires considérables. C'est là que bon nombre d'hôteliers vont régler leurs affaires.

Le bureau de M. Gouin, avocat, prépare aussi de gros bills privés qui sont soumis à une Chambre dont la majorité est maîtrisée par M. Gouin, premier-ministre.

Ces gros bills paient le bureau de M. Gouin, avocat, et la majorité de la Chambre, jetant un regard sur l'épaisse et grave figure de M. Gouin, premier-ministre, adopte en tremblant les dits bills privés.

Les clients trouvent le bureau de M. Gouin chanceux, influent, et ils y affluent.

Le bureau de M. Gouin, avocat, fait des affaires d'or. Voilà une des raisons pour lesquelles, M. Gouin, premier-ministre, ne s'appauvrit point, loin de là. C'est le même homme qui, du moment qu'un député de l'opposition parlait d'exploitation, de pots de vins, de spéculations, faisait mine de s'indigner, devenait nerveux et finissait par une colère noire.

Electeurs, M. Tellier, chef de l'opposition, est député à la Législature depuis vingt ans. Adversaires et partisans **n'en font que des éloges.** Son passé est au-dessus de tout soupçon. On s'accorde à proclamer sa droiture, son esprit public, sa stricte honnêteté, et son parfait désintéressement.

Avant même que M. Gouin entra dans la politique, il eût son petit scandale, ses pots de vin, sa petite spéculation. La Commission Royale le somma de comparaître, mais le jeune homme d'affaires ne se rendit pas.

Pourquoi? Etait-il trop honteux? Etait-il si gêné que cela? Pas avec M. Daveluy, toujours!...

Electeurs, choisissez entre les deux chefs.
Vous êtes les juges.

Voyons maintenant quel est le bilan de l'administration et nous examinerons ensuite ce que propose M. Tellier comme changement d'administration au bénéfice de la Province.

Comme on le sait, les principales branches administratives de notre Législature sont: L'Agriculture, la Colonisation et l'Instruction Publique.